

## COMMUNIQUE DE PRESSE \_ 13 novembre 2013

### Réunion Centrales Syndicales de la Fonction Publique Hospitalière / Ministère des Affaires Sociales et de la Santé 13/11/2013

#### PROPOSITIONS DU MINISTERE :

Revalorisation des Grilles Sages-femmes, dans le statut actuel de la Fonction Publique Hospitalière.

#### Grille des Sages-femmes de classe NORMALE :

Celle-ci comprend actuellement une classe normale et une classe supérieure.

Le ministère propose donc de fusionner ces 2 grilles afin d'obtenir une grille unique de 11 échelons :

- 1er échelon : IM 415 (+ 66 points) soit un salaire brut de début de carrière de 1615.97€ à 1921.57€.
- 11eme échelon : IM 672 (+45 points), soit un salaire brut de fin de carrière de 2903.19€ à 3111.56€.

#### Grade cadre SF (5 échelons) :

1er échelon : IM 516 (+10), soit un salaire brut de début de carrière passé de 2342.93€ à 2389.23€.

6eme échelon : IM 695 (+ 23), soit un salaire brut de fin de carrière passé de 3111.56€ à 3218.05€.

#### Grade Cadre Sup (5 échelons) :

1er échelon : IM 626 (+7), soit un salaire brut de début de carrière passé de 2866.15€ à 2898.56€.

5<sup>ème</sup> échelon : IM 783 (+49), soit un salaire brut de fin de carrière passé de 3398.64€ à 3625.52€.

**\* On a donc en moyenne une augmentation de 33 points indiciaires = 152,79€ !!!**

**Les augmentations indiciaires proposées, sont plus conséquentes que prévues initialement, grâce à la mobilisation des sages-femmes depuis 4 semaines !**

#### Propositions CFTC en cohérence avec la reconnaissance du "Statut de Personnel Médical Hospitalier" :

**\* Sages-femmes : Indice de début de carrière : 864 IM / fin de carrière : 1728 IM**

**\* Sages-femmes Cadres : Indice de début de carrière : 950 IM / fin de carrière : 1900 IM**

**\* Cadres Coordinateurs : 30 points d'IM de plus que les Cadres**

Valeur point d'indice au 01/01/2013 = 4.6303€

**Cependant rien n'a été évoqué aujourd'hui, concernant nos revendications principales depuis le début du mouvement :**

- **Placer la Sage-femme au cœur du système de soins, en tant que "Praticien de premier recours"**
- **Accéder au statut des personnels médicaux à l'hôpital**

**Cela faisait 10 ans, qu'il n'y avait pas eu de négociation pour une revalorisation salariale des sages-femmes : en l'absence de modification statutaire, on peut compter sur le Ministère pour ne pas revaloriser ces grilles avant au moins 10 ans de nouveau !**

**Les Sages-femmes vont donc continuer la grève, jusqu'à ce que le Ministère prenne réellement en compte leurs principales revendications !**

### ***Le Collectif des sages-femmes.***

**Contacts presse :**

Yannick LARTIGUE (Fédération Santé CFTC) : 06 81 89 21 92

Caroline RAQUIN (Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes) : 06 66 42 95 94

Nicolas DUTRIAUX (Collège National des Sages-Femmes de France) : 06 12 89 22 64

Yannick LARTIGUE (Fédération Santé CFTC) : 06 81 89 21 92

Claire BOUET (Association Nationale des Sages-Femmes Cadres) : 06 10 77 97 79

Isabelle DERRENDINGER (Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique) : 02 40 08 46 05

Anthony Weber (Association Nationale des Etudiantes Sages-Femmes) : 06 46 13 20 87